

An aerial photograph showing a large blue lake surrounded by dense green forests and rolling hills. In the foreground, there are some residential buildings and a road. The sky is clear and blue.

**PROJET DE
RÈGLEMENT #2023-10
MODIFIANT LE
RÈGLEMENT
PIA#2009-09**

CONSULTATION PUBLIQUE

Ayer's Cliff

The logo for Ayer's Cliff features a stylized wave or ribbon graphic in shades of green and blue, positioned below the text.

PIIA: PLAN D'IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE

À QUOI ÇA SERT?



CADRE BÂTI

FAVORISER UNE MEILLEURE
INTÉGRATION LORS DE

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX
BÂTIMENTS

OU

LA MODIFICATION DE BÂTIMENTS
EXISTANTS



ENVIRONNEMENT

ASSURER UN CONTRÔLE LORS DE
L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS

CONSTRUCTION DE TERRASSES,
ABATTAGE D'ARBRES,
REMBLAI OU DÉBLAI,
ETC.



DIFFÉRENTS SECTEURS

=

DIFFÉRENTS PIIA

POUR DES NORMES ADAPTÉES ET
QUI FAVORISENT L'HARMONIE
DE CHAQUE SECTEUR

COEUR DU VILLAGE,
TERRAINS RIVERAINS,
ETC.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

RÉCEPTION DE LA DEMANDE



ANALYSE DE LA CONFORMITÉ
AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
PAR L'ÉQUIPE D'INSPECTEURS



ANALYSE DISCRÉTIONNAIRE DES
NORMES DU PIIA PAR LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
(ÉLUS ET CITOYENS)



APPROBATION OU REFUS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATIONS PROPOSÉES

ARTICLE 10: PERMIS ET CERTIFICATS ASSUJETTIS



- AJOUT DE CERTAINS TRAVAUX À UNE ANALYSE PIIA:
 - ABATTAGE D'ARBRES
 - REMBLAI OU DÉBLAI

SEULEMENT LORSQUE CRITÈRES APPLICABLES.
PAR EXEMPLE, POUR DU REMBLAI DANS UN SECTEUR OÙ CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE MINIMISÉS.



- ARTICLE 10:
EXCLUSIONS DE CERTAINS TRAVAUX

- RETIRER LE REMPLACEMENT DES MATÉRIAUX D'UNE TOITURE, QUI EST ACTUELLEMENT ASSUJETTI À UNE ANALYSE PIIA.

PAR EXEMPLE: PASSER DU BARDEAUX D'ASPHALTE À DE LA TÔLE ARCHITECTURALE

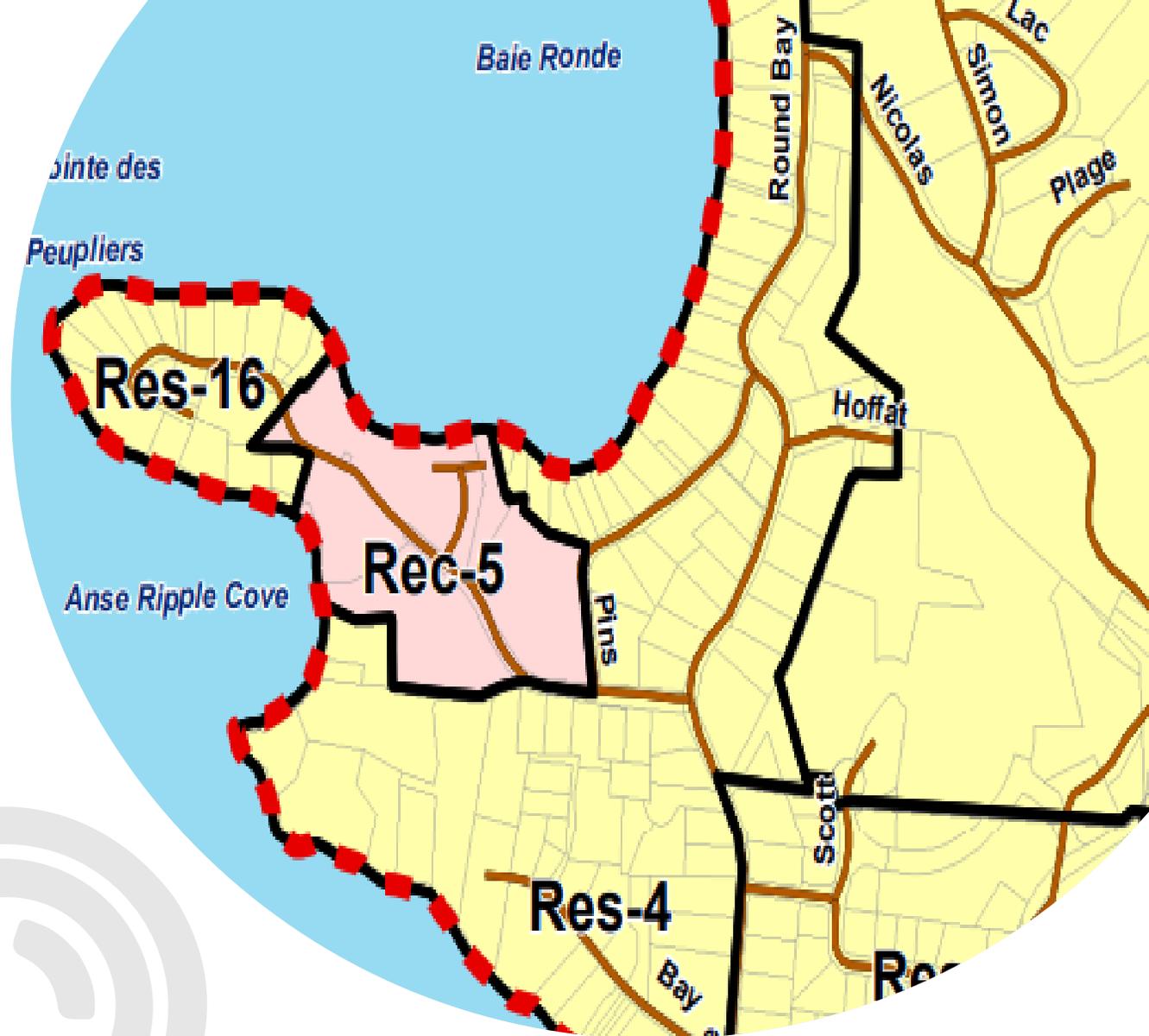
MODIFICATIONS PROPOSÉES

- **RETRAIT DE LA ZONE REC-5 DU PIIA-5**

(TERRAINS ET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS OU COMMERCIAUX SITUÉS SUR LA RIVE DU LAC MASSAWIPPI OU RIVIÈRE TOMIFOBIA)

- **CRÉATION D'UN NOUVEAU PIIA-9 SPÉCIFIQUE À LA ZONE REC-5**

(TERRAINS ET BÂTIMENTS SITUÉS DANS LA ZONE REC-5, SAUF BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS UNIFAMILIAUX OU TERRAINS VOUÉS À UN USAGE PRINCIPAL RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL)



OBJECTIFS DU NOUVEAU PIIA-9 SPÉCIFIQUE À LA ZONE REC-5



**INTÉGRATION OPTIMALE
D'UNE ZONE COMMERCIALE
STRATÉGIQUE
DANS UN MILIEU
RÉSIDENTIEL ET DE
VILLÉGIATURE**



**MEILLEURE PRÉVISIBILITÉ
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'OCCUPATION
DU TERRITOIRE**



**DÉVELOPPEMENT
DURABLE
LIMITATION D'IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX
À PROXIMITÉ DU LAC
MASSAWIPPI**

DISPOSITIONS DU NOUVEAU PIIA-9

PLAN CONCEPT GLOBAL:

- À DÉPOSER AVANT TOUTE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION
- DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SELON CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PIIA-9:
 - IMPLANTATION RESPECTUEUSE DE LA PROTECTION DES RIVES DU LAC
 - PRÉSERVATION DES AIRES DE VERDURE ET DES ARBRES MATURES
 - ÉLOIGNEMENT DES BÂTIMENTS PAR RAPPORT À LA VOIE DE CIRCULATION
 - GABARIT DES BÂTIMENTS RÉDUIT À PROXIMITÉ DU LAC, DES TERRAINS VOISINS ET DE LA VOIE DE CIRCULATION
 - DENSITÉ D'OCCUPATION RESPECTUEUSE DE LA PROXIMITÉ DU LAC ET DU VOISINAGE RÉSIDENTIEL



DISPOSITIONS DU NOUVEAU PIAA-9

PLAN CONCEPT GLOBAL:

- INCLUT AUSSI DES CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX BÂTIMENTS ET À L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN
 - REVÊTEMENT
 - FENESTRATION
 - COUR ARRIÈRE
 - ETC.
- DOIT COMPRENDRE TOUS LES ÉLÉMENTS QUI PERMETTENT LA COMPRÉHENSION ET L'ÉVALUATION DU PROJET
- SERVIRA DE BASE: TOUTE DEMANDE DE PERMIS SUBSÉQUENTE DEVRA S'Y CONFORMER



À NOTER

- **SI UNE DEMANDE DE PERMIS N'EST PAS CONFORME AU PLAN CONCEPT GLOBAL:
POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER UN NOUVEAU PLAN**
- **LE PLAN CONCEPT GLOBAL NE SERA PAS DEMANDÉ POUR DES PROJETS LIÉS À DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS UNIFAMILIAUX OU DES TERRAINS DESTINÉS À UN USAGE PRINCIPAL RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL**

EN RÉSUMÉ: 3 GRANDES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT PIIA



PERMIS ET TRAVAUX ASSUJETTIS

- CERTAINS TRAVAUX DE REMBLAI-DÉBLAI ET D'ABATTAGE D'ARBRES SERONT ANALYSÉS PAR LE PIIA
- CERTAINS TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE NE SONT PLUS ANALYSÉS PAR LE PIIA



MODIFICATIONS AUX DIFFÉRENTS PIIA

- RETRAIT DE LA ZONE REC-5 DU PIIA-5 (TERRAINS ET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS OU COMMERCIAUX SITUÉS SUR LA RIVE DU LAC MASSAWIPPI)
- CRÉATION DU PIIA-9 POUR LA ZONE REC-5 (SAUF TERRAINS ET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS UNIFAMILIAUX)



PLAN CONCEPT GLOBAL

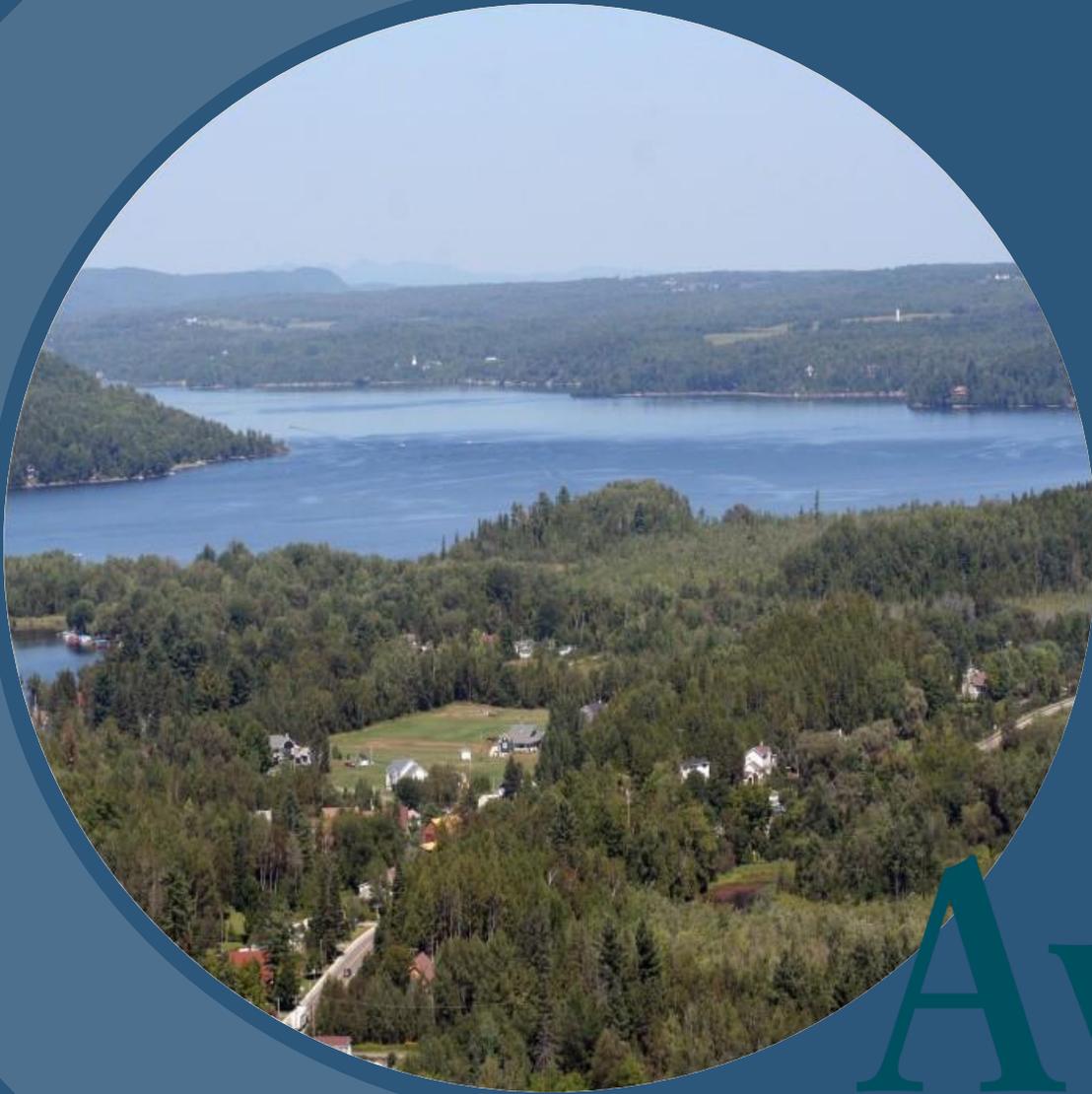
TOUTE DEMANDE DE PERMIS DANS LA ZONE REC-5 DEVRA ÊTRE PRÉCÉDÉE DU DÉPÔT D'UN PLAN CONCEPT GLOBAL APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(SAUF TERRAINS ET BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS UNIFAMILIAUX)

**QUESTIONS?
COMMENTAIRES?**

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!

Ayer's Cliff



ADOPTION DES RÈGLEMENTS: PROCHAINES ÉTAPES

PIIA

Consultation publique



Adoption du règlement, avec ou sans changement



Transmission à la MRC et réponse dans les 120 jours



Entrée en vigueur

Zonage

Consultation publique



Adoption du 2^e projet de règlement, avec ou sans changement



Avis public pour demande d'approbation référendaire (zone visée ou contiguë)



Adoption du règlement, sans changement



Ouverture d'un registre pour personnes habiles à voter